

## **Article :**

**Langue :** Français

**Publiée :** 15 février 2024

**Droits d'auteur :** cette publication a été publiée en libre accès selon les termes et conditions de la licence Creative Commons Attribution (CC BY) <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>.



---

### **Analyse des dynamiques de la participation des femmes aux actions de la promotion et du maintien de la paix au Burkina Faso**

Assétou KABORE

#### **Résumé**

La problématique de la promotion et du maintien de la paix se pose toujours avec acuité. Plusieurs pays, dans le monde et précisément en Afrique, sont confrontés à des conflits armés, occasionnant d'énormes pertes en vie humaine, et un déplacement massif des populations.

Le Burkina Faso ne fait pas exception à cette règle.

C'est dans ce contexte de précarité et de vulnérabilité, que le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 1325 en octobre 2000 dans le but de promouvoir la participation des femmes aux actions de maintien de la paix et de la sécurité. Malgré, l'adoption de cet instrument et de ses résolutions sœurs, nous constatons, conformément aux données secondaires exploitées que les femmes sont toujours exclues des négociations de paix ou du moins elles participent faiblement auxdites négociations. Afin de mieux cerner cette problématique, nous avons décidé de faire une étude analytique sur l'état des lieux de la participation des femmes aux actions de maintien et de promotion de la paix au Burkina Faso. Cette étude a pour objectif d'analyser la participation des femmes aux actions de maintien et de promotion de la paix, d'identifier les facteurs limitants cette participation et de proposer éventuellement des solutions. Selon la classification JEL, cet article est affecté le code D63, Équité, justice, inégalités et autres critères et mesures normatifs.

Aux termes de cette analyse, on peut retenir que les femmes participent auxdites actions, cependant cette contribution est soit invisible, soit peu valorisée. Les facteurs socioculturels et la faible capacité technique de ces dernières expliquent cette situation. En effet, le patriarcat accorde un faible statut à la femme, comparativement à l'homme. En outre, cette dernière est confinée à la sphère privée, alors que les « questions de paix demeurent une affaire d'hommes », exclusivement de la sphère publique. Pour y remédier, il faut déconstruire les normes sociales discriminatoires et mieux capaciter les femmes afin qu'elles puissent jouer leur partition dans ce processus.

**Mots clés :** Paix-femme-société-genre

## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>I-Problématique.....</b>	<b>5</b>
<b>II- objectifs.....</b>	<b>9</b>
<b>2.1. Objectif global .....</b>	<b>9</b>
<b>2.2. Objectifs spécifiques .....</b>	<b>9</b>
<b>III- Méthodologie .....</b>	<b>9</b>
<b>IV- Présentation et analyse des résultats obtenus .....</b>	<b>9</b>
<b>4.1. Appréhender la contribution des femmes à la promotion et au maintien de la paix au Burkina Faso .....</b>	<b>10</b>
<b>4.2. Identifier les obstacles à la pleine participation des femmes à la promotion et au maintien de la paix .....</b>	<b>11</b>
<b>4.2.1. Les facteurs sociaux et culturels : .....</b>	<b>11</b>
<b>4.2.2. Le manque d'expertise et de capacités des organisations de femmes pour la paix et la sécurité .....</b>	<b>11</b>
<b>4.3. Proposer des solutions pour une participation optimale des femmes à la promotion et au maintien de la paix au Burkina Faso .....</b>	<b>12</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>12</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>12</b>
<b>I-instruments internationaux ratifiés par le Burkina Faso .....</b>	<b>12</b>
<b>II. Instruments juridiques nationaux .....</b>	<b>12</b>
<b>III. Ouvrages généraux .....</b>	<b>12</b>
<b>IV. Rapports de séminaires et articles .....</b>	<b>13</b>
<b>V. Mémoires.....</b>	<b>13</b>

## Abstract

The problem of the promotion and maintenance of peace is always acute. Several countries, in the world and specifically in Africa, are confronted with armed conflicts, causing enormous loss of human life, and a massive displacement of populations.

Burkina Faso is no exception to this rule.

It is in this context of precariousness and vulnerability that the Security Council adopted resolution 1325 in October 2000 with the aim of promoting the participation of women in actions to maintain peace and security. Despite the adoption of this instrument and its sister resolutions, we find, in accordance with the secondary data used, that women are still excluded from peace negotiations or at least they participate weakly in said negotiations. In order to better understand this problem, we have decided to carry out an analytical study on the state of play of women's participation in actions to maintain and promote peace in Burkina Faso. The purpose of this study is to analyze the participation of women in actions for the maintenance and promotion of peace, to identify the factors limiting this participation and to propose possible solutions. According to the JEL classification, this item is assigned code D63, Equity, justice, inequality, and other normative criteria and measures.

According to this analysis, it can be noted that women participate in these actions, however this contribution is either invisible or undervalued. Socio-cultural factors and the low technical capacity of the latter explain this situation. Indeed, patriarchy grants a low status to women, compared to men. Moreover, the latter is confined to the private sphere, while “questions of

peace remain a matter of men”, exclusively of the public sphere. To remedy this, we must deconstruct discriminatory social norms and better empower women so that they can play their part in this process.

**Key words:** Peace-women-society-gender

## Introduction

Les crises sécuritaires demeurent une préoccupation planétaire. Elles s'enregistrent dans tous les pays du monde, des moins développés aux plus développés, avec cependant des stratégies de mitigation et d'adaptation qui diffèrent d'un pays à l'autre en fonction du niveau de développement. Ces dernières années ont été marquées, à travers le monde, par une recrudescence de ces crises, qui deviennent de plus en plus violentes et engendrant, des conséquences dévastatrices, sur le plan social, économique et politique. L' Uppsala Conflict Data Program (UCDP) confirme l'accentuation des conflits sanglants en 2022, notamment la guerre russo-ukrainienne et le conflit arméno-azéri.

En effet, cet extrait de la revue des droits de l'Homme à la page n°4 illustre cette situation « .....de la Libye jusqu'à l'Afghanistan, en passant par la Somalie, le Yémen, l'Irak et la Syrie, l'image de désolation est la même. Des pays déchirés par des conflits armés internationalisés dont les civils sont les premières victimes, comme en témoignent les milliers de morts civiles et les millions de déplacés et de réfugiés causés par le conflit syrien depuis 2011 ». <sup>1</sup> Ces répercussions négatives sont exacerbées chez les femmes et les filles au regard de leurs spécificités. Il faut noter que ce sont les femmes et les filles qui payent le lourd tribut de toutes ces violences et violations des droits humains fondamentaux.

Le continent africain n'est pas en reste de ce phénomène. L'Afrique est confrontée depuis plusieurs décennies à d'importants défis liés à la paix et à la sécurité. Cela entraîne de nombreuses pertes en vie humaine et un déplacement massif des populations vers des zones jugées mieux ou plus sécurisées. Selon l'Université d'Uppsala (2018) les conflits ont entraîné 18 millions de personnes déplacées en Afrique dont 4.4 millions au Congo, 1.9 au Sud Soudan, 1.7 au Nigéria,.....Tout en poursuivant son analyse, elle mentionne qu' en Afrique Subsaharienne, les pays en situation de conflit enregistrent une perte en moyenne de trois points de pourcentage sur la croissance annuelle. <sup>2</sup>

Dans la même dynamique, il faut noter que, les pays du Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger, le Tchad), sont en proie à des conflits qui entraînent des violations des droits humains fondamentaux et un déplacement massif des populations en majorité des femmes et des enfants, ce qui demeure une entrave au développement socio-économique et politique de ces pays.

Au regard de ce qui précède, des initiatives se sont développées tant, au plan international, sous régional, que national pour endiguer ces crises. D'une part, au plan international, on peut noter, dès l'année 2000, l'adoption par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, de la résolution 1325 relative à la participation des femmes à la prévention et la résolution des conflits, d'autre part, au niveau sous régional, il a été créé en 2014, le G5 Sahel. Ce dernier est un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité entre le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.

<sup>1</sup> Revue des droits de l'Homme n°12- 2017 (revue du centre de recherche et d'études sur les droits) fondamentaux

<sup>2</sup> Fonds monétaire international en partenariat avec l'Université d'Uppsala en Suède : article sur les conséquences des conflits en Afrique Subsaharienne (2018).

Le G5 Sahel met des mécanismes visant à assurer la prise en compte du Genre dans ses stratégies et initiatives par la création d'une Plateforme des femmes du G5 Sahel pour en assurer le suivi. Il ressort donc qu'il est plus que nécessaire, de tenir compte du genre dans le processus de gestion des risques de sécurité, car les hommes et les femmes sont confrontés à des degrés différents aux menaces associées à des situations spécifiques liées à l'insécurité.

Le Burkina Faso, longtemps épargné par les groupes armés actifs au Sahel, est confronté de nos jours à des attaques de plus en plus récurrentes et meurtrières. Le pays est confronté depuis 2015 à une crise sécuritaire qui menace la cohésion nationale et freine le développement économique et social. Selon la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies au Burkina Faso, en novembre 2019, les violences ont entraîné la fermeture de plus de 1000 écoles, privant 119 000 enfants d'éducation, le déplacement massif de près de 136 000 personnes en quête de milieux paisibles à l'intérieur du Burkina Faso et 11 000 en direction du Mali. Ces crises sont entre autres des catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, les attaques attribuées aux Groupes Armés Terroristes (GAT), des affrontements inter et extra-communautaires, l'extrémisme violent, etc. En effet, depuis 2015, la situation sécuritaire s'est considérablement dégradée en témoigne les attaques du restaurant CAPPUCINO, du Café Aziz Istanbul, de l'Etat-major général des armées, de l'Ambassade de France, de Boungou, d'Arbinda, de Silidjaji, etc. Des commissariats de police, des brigades de gendarmerie, des postes de douane, des eaux et forêt et des camps militaires ont également été pris pour cibles par des individus armés non identifiés. A ces attaques qui ont fait de nombreuses victimes parmi les civils, militaires et paramilitaires, s'ajoutent les affrontements intercommunautaires comme les cas de Yirgou (région du Centre Nord) ; d'Arbinda (région du Sahel) et des affrontements intra-communautaires comme ceux de Zoaga (Centre Est), etc, mettant en mal la cohésion sociale et exacerbant les inégalités de genre au détriment des couches les plus vulnérables.

Dans le meme ordre d'idée et selon le Secrétariat permanent de secours d'urgence et de réhabilitation, à la date du 31 mars 2023 on enregistre, 297 301 ménages déplacés, dont un total de 2 062 534 personnes déplacées internes soit 52.75% de femmes.

Ainsi, partout dans le monde, les crises sécuritaires ont engendré des actes de violence et posé une menace à la sécurité personnelle des femmes et des filles dans le but de limiter la jouissance de leurs droits humains fondamentaux. KABORE (2020) corrobore ces propos<sup>3</sup> en ces termes, « *en plus des violations massives de ces droits, d'autres violences naissent ou s'amplifient dans les zones où sévissent ces groupes extrémistes. Il s'agit des violences sexuelles ou sexistes* ».

Mais, force est de constater que ce sont notamment les enfants et les femmes qui sont les plus affectés par ces VBG.

En outre, la prise en compte de la dimension genre s'avère nécessaire dans la planification, le renforcement de la cohésion sociale et la promotion des droits humains fondamentaux. N'est-ce donc pas ce qui est prôné par la Stratégie Nationale Genre (SNG) du Burkina Faso dont la vision à l'horizon 2024 est de : « *bâtir une société d'égalité et d'équité entre hommes et femmes, et qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique*<sup>4</sup> » ?

Cependant, appréhender la gestion des conflits et la consolidation de la paix, sous le prisme du genre ne doit pas se limiter à analyser le rôle des femmes seulement. Cela implique une analyse

<sup>3</sup>, Assétou KABORE, Mémoire de fin de cycle de formation Master IPD/AOS (2020) 2 (page) 22

<sup>4</sup> Stratégie nationale genre du Burkina Faso, validée le 20 décembre 2019

plus approfondie des rôles et des relations de genre sur les programmes de promotion et de maintien de la paix.

C'est dans cette dynamique que DAVIS 2020<sup>5</sup> affirme en ces termes : « *Les identités de genre et les expressions de masculinité et de féminité influencent la manière dont les hommes, les femmes, les garçons et les filles s'engagent dans des conflits violents. Il est important de comprendre la relation entre les masculinités, les féminités et la façon dont elles se manifestent dans la dynamique des conflits afin de développer des stratégies qui visent à transformer les comportements et les relations en vue de promouvoir des expressions plus pacifiques de la masculinité et de la féminité pour la consolidation de la paix à long terme* ». Nonobstant la pertinence d'une analyse sous l'angle de la dimension genre de façon générale pour appréhender les dynamiques conflictuelles au sein de nos sociétés, on est tenté aussi d'investiguer afin de mieux comprendre de façon spécifique la contribution et surtout le rôle des femmes dans le maintien de la paix au sein desdites sociétés.

De ce fait, l'on pourrait se demander, si les femmes participent effectivement aux actions de promotion et de maintien de la paix au Burkina Faso ? Quel est l'état des lieux de la participation des femmes aux actions de promotion et de maintien de la paix dans notre pays ? C'est dans le but d'approfondir cette réflexion que nous envisageons produire un article scientifique sur : « **étude analytique sur l'état des lieux de la participation des femmes aux actions de promotion et de maintien de la paix au Burkina Faso** ». Selon la classification JEL, cet article est affecté le code D63, Équité, justice, inégalités et autres critères et mesures normatifs. Au regard de ce qui précède, le présent article s'articulera autour de quatre (4) grands points que sont : la problématique, les objectifs, la méthodologie et les résultats obtenus.

## I-Problématique

Les conflits affectent de façon disproportionnée les femmes et les filles et accentuent les discriminations et les inégalités préexistantes. Comme susmentionné, ce sont les femmes et les enfants qui y payent le plus lourd tribut, notamment pour ce qui concerne les violences basées sur le genre. Les propos de OUEDRAOGO (2022)<sup>6</sup>, corroborent cela. Elle soutient que : « *en 2019, six mille cinq cent quarante-cinq (6545) personnes en ont été victimes dont mille sept cent vingt-six (1726) hommes et quatre mille huit cent dix-sept (4817) femmes et filles. De même au niveau de la clinique juridique de l'Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ/BF), il ressort qu'en 2018 et 2019, près de sept cent quatre-vingt-quinze (795) cas de VBG ont été enregistrés avec de plus en plus des cas de viols et de grossesses non désirées surtout des jeunes filles de 13 à 17ans* ». L'article de recherche sur le genre et la sécurité humaine, précédemment cité renchérit à la page 3 que : « *La violence sexuelle qui est fréquemment perpétrée contre les femmes pendant les périodes de conflit et ses conséquences porte une stigmatisation sociale négative que les femmes traînent souvent pour le reste de leur vie. Cela les empêche souvent de se marier ou de se remarier, fait d'elles des exclus de leurs communautés et de leur famille immédiate et entraîne des traumatismes psychosociaux. En outre, les femmes souffrent souvent de blessures physiques graves à la suite de cette violence et l'accessibilité au traitement de ces cicatrices est limitée* ».

---

<sup>5</sup> Abiooseh DAVIS, dix fondamentaux pour une pratique de la paix intégrant la dimension genre, document 6, page 6

<sup>6</sup> Salamata OUEDRAOGO/GANEMTORE, mémoire de fin de cycle ECSTS 2022, Page 18

Nonobstant cette situation de précarité et de souffrance atroce pendant les conflits, les femmes sont quasiment absentes dans les processus de prévention, de gestion et de relèvement post conflit. Les hommes jouent un rôle dominant dans les groupes armés et dans les décisions publiques. Ils sont depuis longtemps considérés comme les seuls acteurs des conflits et du règlement desdits conflits. Les femmes, quant à elles sont quasi absentes dans ce processus, ou du moins leur contribution n'est ni visible, ni valorisée. En effet, c'est une lapalissade de relever l'insuffisante représentation des femmes dans les processus de paix et de sécurité dans différents pays dans le monde ; cela, malgré les recommandations de la 4ème conférence mondiale sur les femmes, organisée en 1995 par l'ONU, et les différentes Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité dont la plus célèbre en la matière demeure la Résolution 1325 du 31 octobre 2000. Cette dernière, reconnaît les impacts négatifs particuliers qu'ont les conflits armés sur les femmes et l'importante contribution que les femmes peuvent apporter à la paix, à la sécurité et à la réconciliation. Elle exhorte à une représentation accrue des femmes dans la prévention et la gestion des conflits. Elle souligne en particulier la nécessité de tenir compte de la perspective du genre dans la mise en œuvre des différents accords de paix.

Parmi les études analysant cette situation, il est impossible de passer sous silence, l'étude mondiale conduite par Radhika Coomaraswamy qui met en exergue des chiffres sur la représentation des femmes dans les négociations officielles de paix (Radhika Coomaraswamy, 2015). Dans le même sillage, selon les conclusions du Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité publié le 09 octobre 2018 : « *entre 1990 et 2017, les femmes ont continué de compter pour seulement 2% des médiateurs, 8% des négociateurs et 5% des témoins et signataires des principaux accords de paix. Seuls 11% des accords signés en 2017 contenaient des dispositions relatives à la parité entre les genres* ». Ledit rapport poursuivant dans son analyse mentionne que : « *cette tendance est similaire à celle observée entre 2000 et 2016, où seuls 25 des 1 500 accords signés dans cette période traitaient du rôle des femmes dans les phases de mise en œuvre* » (ONU, 2018). Nonobstant ce lourd tribut, qu'elles payent pendant et après les conflits, elles sont tenues, le plus souvent à l'écart lors des négociations de paix, bien qu'elles soient à la tête de mouvements pacifiques et à l'origine du relèvement communautaire à l'issue des conflits. Cette exclusion limite non seulement les possibilités de faire progresser l'égalité des sexes, mais répond également à des préoccupations diverses et variées dans les négociations de paix.

L'article de recherche sur le programme genre et sécurité humaine (2001)<sup>7</sup> illustre bien cela à travers ces termes : « *Malgré cette histoire de conflits, les femmes burundaises ont joué un rôle dynamique dans la quête de paix du pays. Bien qu'elles aient été négativement affectées par la poursuite du conflit au Burundi, les femmes ont été exclues de toutes les réunions officielles et n'ont pas été consultées par le gouvernement ou d'autres négociateurs de paix avant les négociations à Arusha. Cependant, les femmes burundaises, avec le soutien des femmes de la région, se sont mobilisées de manière indépendante, obligeant les dirigeants à les reconnaître ainsi que leur contribution, ce qui a conduit à leur inclusion en tant qu'observatrices aux négociations de paix en octobre 1998 et à la tenue de la Conférence de paix des femmes burundaises multipartites* ».

---

<sup>7</sup> Article de recherche pour le programme « Genre et sécurité humaine » du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (2001) Page 14

Par conséquent, DEVIS (2020)<sup>8</sup> souligne que : « *Malgré les diverses contributions documentées des femmes pour catalyser les accords de paix et d'autres actions de paix informelles, les preuves montrent que même dans des contextes où les femmes ont joué un rôle politique important en tant que militantes de la paix pendant le conflit ou combattaient dans les forces rebelles, elles ont souvent été marginalisées au sein de l'entente politique et ont été expulsées de la vie publique pour revenir aux rôles traditionnels à l'issue du conflit* ».

Cette situation contraste avec leur rôle de « faiseuses de paix », étant donné qu'elles interviennent à différents titres : elles sont artisanes de la paix, combattantes, personnes à charge, politiciennes ou militantes et elles sont fortement et souvent de manière disproportionnée touchées par les conflits. Selon l'article de recherche sur le programme genre et sécurité humaine (2001) sus cité, « *...les femmes sont des pacificatrices naturelles et des « nourricières », la réalité des avantages que les femmes apportent à la consolidation de la paix est plus complexe. Les femmes ont tendance à répondre aux conflits et aux situations difficiles en s'unissant, en parlant des atrocités et des difficultés auxquelles elles sont confrontées, en exposant les conséquences humaines négatives des conflits dans l'espoir de trouver une solution leur permettant de répondre aux besoins fondamentaux de sécurité humaine. Par conséquent, les femmes peuvent utiliser leur expérience particulière du conflit pour apporter une approche nouvelle et créative à la lutte pour la paix et à la transformation de l'État* ». Non seulement elles doivent pouvoir exercer l'un de leurs droits humains fondamentaux, celui de participer aux processus décisionnels qui les concernent, mais aussi, leur contribution aux processus de paix est également un impératif stratégique, car c'est en ayant une pluralité de vues que l'on peut instaurer une paix plus durable. En outre, Stone (2014) tire la sonnette d'alarme en affirmant que : « *les processus de paix qui inclut les femmes en qualité de témoins, de signataires, de médiatrices et/ou de négociatrices ont affiché une hausse de 20% de chance d'obtenir un accord de paix qui dure au moins deux ans. Cette probabilité augmente avec le temps passant à 35 % de chance pour qu'un accord dure 15 ans* »<sup>9</sup>.

Au regard de ce qui précède, il est indispensable de reconnaître et d'intégrer les différentes compréhensions, expériences et capacités des femmes dans tous les aspects des opérations de promotion de la paix dans le but de garantir, d'une part, le succès des efforts de maintien de la paix et d'autre part, promouvoir une paix durable. Selon l'article sur le genre et la sécurité humaine, cela se fait déjà dans la région des Grands Lacs d'Afrique, qui fournit un exemple remarquable de la manière dont les organisations féminines se mobilisent collectivement, malgré des conditions peu favorables, pour aider leur région à retrouver une paix durable. Dans le même ordre d'idée, la communauté internationale a reconnu que la participation des femmes était indispensable à l'établissement et au maintien de la paix. Les femmes sont des agents de changement avérés et devraient pouvoir en faire plus encore. L'adoption de la résolution 1325 va en droite ligne avec ce principe. Elle soutient dans son paragraphe n° 8 d'« *adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, en particulier* :

---

<sup>8</sup> Abiooseh DAVIS, dix fondamentaux pour une pratique de la paix intégrant la dimension genre, document 6, page 32

<sup>9</sup> Lorel STONE quantitative analysis of women's whitout including hope for peace in South sudan, Page I4

a) *tenir compte des besoins particuliers des femmes et des filles lors du rapatriement et de la réinstallation et en vue du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction après les conflits ;*

b) *adopter des mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes et les processus locaux de règlement des différends, et faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en œuvre des accords de paix ;*

c) *adopter des mesures garantissant la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles ».*

Malgré, l'adoption de la 1325, les femmes sont toujours des « « abonnées absentes » aux actions de promotion et de maintien de la paix. Les propos du Pr BELL (2015) corroborent cela en ces termes : « *les recherches indiquent que les femmes ont été relativement absentes des processus de paix et des accords qui en résultant. Cette absence se reflète à son tour dans des dispositions des accords de paix ignorant largement les perspectives ou les préoccupations des femmes. Il peut s'avérer difficile d'établir où et quand des femmes ont été associées aux négociations de paix* ». <sup>10</sup> Pour le Pr DIALLO, « *le débat sur la place des femmes et des jeunes dans la vie politique et sociale de leurs pays est au cœur des questions de développement. Dans la majeure partie des pays du monde, les hommes sont plus impliqués que les femmes dans la vie politique, économique, sociale et sécuritaire de leurs communautés. Cette situation est plus perceptible en Afrique de l'Ouest où leur accès à l'éducation, aux ressources économiques et naturelles ainsi qu'aux sphères du pouvoir est limité* » <sup>11</sup>. Tous ces articles s'accordent pour relever des inégalités de genre au détriment des femmes dans les actions de production de la paix et de la sécurité. Cependant, ils ne posent pas concrètement une analyse sur l'état des lieux de la participation des femmes dans les actions de promotion et de maintien de la paix, d'où la nécessité d'orienter la réflexion à ce niveau.

En effet, malgré que les femmes soient des potentielles victimes des conflits armés, leur contribution à la consolidation de la paix reste mitigée, cela extrapolé à l'importance numérique des femmes suscitent les questionnements suivants : quel est l'état des lieux de la participation des femmes à la promotion et au maintien de la paix au Burkina Faso ? Pourquoi les contributions des femmes aux actions de promotion et de maintien de la paix restent ; soit invisibles, soit peu valorisées ? Existe-il des obstacles qui entravent leur participation à la promotion de la paix ? Afin d'approfondir la réflexion, nous avons choisi de produire un article scientifique sur le thème : « *Etude analytique de l'état des lieux sur la participation des femmes dans les actions de promotion et de maintien de la paix au Burkina Faso* ». Ainsi donc, à travers cet article, nous allons nous évertuer à investiguer davantage, afin de mieux comprendre les implications et la contribution des femmes à l'édification de la paix dans notre pays.

---

<sup>10</sup> Professeure Christine BELL, Université d'Edimbourg, rapport de recherche : « *texte et contexte : la « perspective de genre » dans les accords de paix* », Octobre 2015 page 5.

<sup>11</sup> Pr Diallo « *Recherche approfondie sur la promotion d'une sécurité inclusive en Afrique de l'Ouest, financé par le CRDI Canada*



## **II- objectifs**

### **2.1. Objectif global**

Cet article a pour objectif général d'analyser la participation des femmes à la promotion et au maintien de la paix au Burkina Faso.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Appréhender la contribution des femmes à la promotion et au maintien de la paix au Burkina Faso ;
- Identifier les obstacles à la pleine participation des femmes à la promotion et au maintien de la paix ;
- Proposer des solutions pour une participation optimale des femmes à la promotion et au maintien de la paix au Burkina Faso.

## **III- Méthodologie**

Pour mener à bien cette réflexion, nous avons choisi d'exploiter des données secondaires. En effet, au regard du temps imparti pour le dépôt de l'article, nous n'avons pas pu collecter des données primaires. De ce fait, une recherche documentaire a été opérée. Ainsi, nous avons fait des recherches sur internet à travers l'approche par mot clés. Dans cette dynamique, nous avons identifié les mots clés dans le titre de notre article. Ce sont la paix, la femme, société, genre. Ces mots clés ont été introduit dans des logiciels de recherche afin de recueillir des travaux antérieurs sur cette thématique.

En plus de cela, nous avons consulté des ouvrages généraux et spécifiques tels que des mémoires, des discours, des rapports et des études ayant un lien avec notre thème de recherche. Cette recherche documentaire nous a permis de mieux peaufiner notre problématique, de faire la photographie de l'univers de notre étude et de mieux organiser notre travail de recherche. Ainsi, une grille de lecture a été conçue pour servir comme outil de collecte afin de canaliser cette collecte de données secondaires.

Cependant, quelques difficultés ont été enregistrées. Il s'agit notamment, de l'absence d'une abondante littérature, due à la nouveauté relative de la thématique dans le contexte burkinabè. Pour pallier à cette insuffisance des documents traitants de la thématique dans le monde en général et particulièrement en Afrique, ont été exploités, tout en l'adaptant au contexte burkinabè. Les résultats obtenus de cette recherche sont présentés dans le point ci-dessous.

## **IV- Présentation et analyse des résultats obtenus**

Après avoir posé les bases théoriques de notre sujet d'étude et décrit la démarche méthodologique de notre travail, il convient de présenter les résultats auxquels nous sommes parvenus. La revue documentaire, nous a permis de recueillir une panoplie d'informations en rapport avec notre thème de recherche. Dans ce paragraphe, nous allons procéder à la présentation de ces résultats. Cette présentation se fera de façon synthétique et sera articulée autour de nos objectifs de recherche. Elle sera structurée en trois (3) grands points. Le premier point nous renseigne sur la contribution des femmes à la promotion et au maintien de la paix au Burkina Faso ; le deuxième va traiter des obstacles à la pleine participation des femmes à la

promotion et au maintien de la paix ; le troisième proposera des solutions pour une participation optimale des femmes à la promotion et au maintien de la paix au Burkina Faso.

#### **4.1. Appréhender la contribution des femmes à la promotion et au maintien de la paix au Burkina Faso**

L'exclusion des femmes au processus de promotion et de maintien de la paix, s'explique par une organisation sociale, basée sur le patriarcat qui confère un faible statut à la femme. En outre, les conflits et leur gestion sont encore et toujours de l'apanage des hommes, car relevant de la sphère publique, alors que les femmes selon l'organisation traditionnelle ne doivent pas s'aventurer dans la sphère publique. Leur domaine de prédilection demeure celle privée. En effet, au niveau local et communautaire, les femmes sont quasi absentes des instances en charge de la médiation et du règlement des conflits. Les Conseils Villageois de Développement (CVD), structures administratives locales en charge de la coordination des projets de développement et intervenant dans la prévention et la gestion des conflits, sont dans leur grande majorité composés d'hommes. Aussi, les populations originaires du même endroit et partageant la même appartenance ethnique, migrent le plus souvent ensemble. La vie dans les sites de personnes déplacées reproduit alors les hiérarchies sociales du lieu d'origine.

Cette compréhension de la participation des femmes aux actions de maintien et de promotion de la paix doit être nuancée compte tenu des résultats obtenus suite à notre revue documentaire. Dans la même dynamique (OXFAM 2020) reconnaît que les femmes jouent un rôle important dans la promotion de la paix dans notre pays. Il le mentionne dans ces termes : « *L'ensemble des acteurs interrogés, hommes ou femmes, acteurs traditionnels, religieux, institutionnels ou associatifs s'accordent pourtant à reconnaître l'influence des femmes dans la médiation et le règlement des conflits. Mais pour tous, il s'agit d'un rôle « discret »* ». Cela laisse présager que les femmes contribuent discrètement à la promotion et au maintien de la paix dans notre pays, malheureusement ce rôle n'est pas très visible. Les propos suivants, de la même source corroborent ce point de vue : « *Si certaines femmes peuvent jouer un rôle de conseil ou de médiation, cela interviendra du fait de leur statut personnel (une personnalité particulièrement respectée ou une épouse de chef, par exemple). Ainsi, celle qui porte conseil aux hommes le fera exclusivement dans l'intimité des foyers ou interviendra auprès des femmes de la communauté, comme en témoignent les propos ci-dessous, tous différents et tous identiques dans ce qu'ils disent de ce rôle aussi « essentiel » qu'invisible* ». De ce fait, la contribution des femmes malgré son importance est encore rapportée à son faible statut social dû à une division sexuelle traditionnelle des rôles masculins et féminins. Cela consacre la femme à la sphère privée avec tout ce qui en découle. Cependant, on ne peut pas passer sous silence son immense contribution au maintien et à la promotion de la paix. Pour corroborer ces propos, on peut citer (Alerte International 2012) à propos du processus de négociation de la paix au Congo en ces termes : « *Quoique peu représentées numériquement, les femmes ont joué un rôle très important dans les négociations de paix, ..... Les femmes se sont avancées, portant de petits fanions bifaces (en français et en anglais) arborant les messages de paix et scandant le chant de paix : « Notre Congo sera toujours uni ». Leur chant fut peu à peu repris par l'assemblée qui s'est levée pour accueillir la procession des femmes. Suite à cette action du 8 Mars, un souffle de modération a persisté tout au long des travaux de cette journée où devaient être lues les politiques générales des délégations. Les premières informations émanant de la plénière ont révélé que toute l'assemblée était profondément marquée par la teneur du message des femmes. Selon la déclaration d'un leader d'une des parties belligérantes rapportée par la*

presse, « *Tout extrémisme et toute virulence et même l'indifférence étaient inconcevables, déplacés et irresponsables après l'action des femmes en plénière* ». Tout compte fait, les femmes contribuent activement à l'enracinement de la paix dans nos communautés. Malheureusement, cette contribution reste soit invisible soit tout simplement peu valorisée. Pourquoi une telle situation ?

#### **4.2. Identifier les obstacles à la pleine participation des femmes à la promotion et au maintien de la paix**

Diverses raisons expliquent la faible participation des femmes aux actions de maintien et de promotion de la paix. Nous pouvons citer entre autres, les facteurs sociaux et culturels, la faible expertise des femmes,....

##### **4.2.1. Les facteurs sociaux et culturels :**

La société burkinabé est basée sur une organisation patriarcale qui consacre un faible statut à la femme. De cette organisation, les rôles de genre sont clairement établis y compris les responsabilités sociales avec deux sphères bien définies, il s'agit de celle privé et publique. Conformément à cette organisation, les femmes sont prédestinées à la sphère privée et les hommes à celle publique. En effet, les justifications culturelles font perdurer les normes et comportements patriarcaux et surtout discriminatoires telles que :

- « Les femmes sont des victimes » ;
- « Les femmes ne sont pas disponibles » ;
- « Les femmes n'ont pas participé au conflit » ;
- « Les femmes ne sont pas capables de prendre ces décisions ». Ces stéréotypes sexistes limitent considérablement la pleine participation des femmes aux actions de maintien et de promotion de la paix.

Aussi, il faut noter que les mécanismes de gestion des conflits endogènes au sein de nos communautés se font sous le leadership éclairé des leaders coutumiers et religieux alors que nous enregistrons une faible représentativité des femmes, sinon une quasi absence des femmes au sein de ces structures communautaires, même si ces dernières jouent un rôle catalyseur dans ce processus.

##### **4.2.2. Le manque d'expertise et de capacités des organisations de femmes pour la paix et la sécurité**

Un autre obstacle identifié suite à nos recherches sur la thématique, demeure la faible capacité d'influence des organisations de femmes en particulier sur les accords de paix. En effet, le manque d'expertise technique (langage, connaissances, mesures spécifiques, aspects légaux) lors des négociations, de la mise en œuvre et du suivi des accords de paix, demeure une réalité qui oblige certaines femmes à jeter l'éponge. Cela pose la question de la participation et l'inclusion qui sont deux termes en vogue actuellement. Le principe de participation corrobore le principe « no let one behind », ce qui suppose un caractère purement inclusif. Cependant, il est bien vrai que la participation demeure un principe de démocratie, mais il faut miser aussi sur la qualité de ladite participation. Les femmes doivent participer et surtout pouvoir influencer pour faire avancer les choses. Selon (ONU Femme 2016), « *l'autocensure des femmes sur la participation des femmes au processus de paix, était souvent dû à un manque de capacité technique et plus profondément à l'influence*

*de normes sociales et patriarcales identifiant la femme comme actrice sociale plutôt que travaillant sur les sujets sécuritaires, budgétaires ou politiques. Ils ont souligné la nécessité de la participation des femmes à la négociation de tous les sujets du processus de paix, y compris sur le partage du pouvoir, la politique et les institutions, les dispositions sécuritaires, le budget ou les mécanismes de justice transitionnelle* ». Cela trouve son fondement dans la construction des rôles masculins et féminins et surtout du fait que selon cette organisation sociale, les questions de paix n'étaient pas des questions féminines. Cette façon de voir les choses ont entraîné un retard historique des femmes. En fin de compte, nous pouvons affirmer que la capacitation des femmes est un gage d'efficacité de ces dernières dans le processus de promotion et de maintien de la paix dans notre pays.

#### **4.3. Proposer des solutions pour une participation optimale des femmes à la promotion et au maintien de la paix au Burkina Faso**

Pour une meilleure participation des femmes aux actions de maintien et de promotion de la paix, nous suggérons :

- La déconstruction des stéréotypes sexistes et des normes sociales discriminatoires ;
- La capacitation des femmes sur ces thématiques ;
- La diffusion et la traduction en langue locales de la résolution 1325 et suivantes ;
- Une meilleure jouissance des droits humains fondamentaux des femmes,
- .....

### **Conclusion**

Les femmes sont des acteurs indispensables à la promotion et au maintien d'une paix durable partout dans le monde. Cependant, elles sont toujours sujettes à des pesanteurs sociales et culturelles qui engendrent des normes sociales discriminatoires à leur encontre. Les politiques de genre doivent être des outils efficaces de transformation profonde de ces normes sociales discriminatoires afin de bâtir une société plus juste et équitables, gage d'une paix inclusive et durable.

### **Bibliographie**

#### **I-instruments internationaux ratifiés par le Burkina Faso**

- 1- Acte constitutif de l'UNESCO de 1945
- 2- Les résolutions 1325, 1820 et la 2242
- 3- ONU (1948). *La déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 (DUDH)*

#### **II. Instruments juridiques nationaux**

- 4- PCO (1991). *La constitution du 11 juin 1991*.
- 5- MFSNFAH (2019) *Stratégie nationale genre 70 pages*.

#### **III. Ouvrages généraux**

- 6- DE BEAUVOIR S (1949). *Le deuxième sexe* : T1 Gallimard, Paris, 510 pages.
- 7- PNUD (2019) « femmes invisibles »
- 8- SCOTT J (1988). *Genre : une catégorie historique in cahiers du GRIEF n°37* : Paris. Page 125-153
- 9- SENAC-SLAWINSKI R et DAUPHIN S (2006). *Genre et action publique en Europe* : n°20, automne Paris ; Harmattan, 164 Pages

#### IV. Rapports de séminaires et articles

10. Article de recherche pour le programme « Genre et sécurité humaine » basé au CDAS et financé par le programme Alliance de recherche communauté-université (CRSH-ARUC) du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (2001) 24 pages ;
11. Pr Diallo, Article de recherche sur la promotion d'une approche inclusive en Afrique de l'Ouest CRDI Canada ; [www.partenerwestafrica.org](http://www.partenerwestafrica.org)
12. Valérie ROUAMBA, « Crises sécuritaires dans les pays du G5 Sahel, comprendre pour agir » Harmattan 2021 ; 369 pages
13. Pr Christine BELL, rapport de recherche, textes et contextes, la perspective du genre dans les accords de paix, octobre 2015, 28 Pages ;
14. Fonds monétaire international en partenariat avec l'Université d'Uppsala en Suède : article sur les conséquences des conflits en Afrique Subsaharienne (2018).
15. Abiooseh DAVIS, dix fondamentaux pour une pratique de la paix intégrant la dimension genre, document 6
16. Centre de recherche et d'études sur les droits fondamentaux (2017) « Revue des droits de l'Homme n°12 »
17. SP/CONASUR (2022) Rapport sur la situation des PDI,
18. Zeiger, S. and Aly, A. (2015) "Countering violent extremism: developing an evidence-base for policy and
19. ONU Femme (2018) *Penser le genre dans les réponses à l'extrémisme violent, enjeux conceptuel, état des lieux et pistes d'action* 78 pages
20. TOURE (2020) *la lutte contre l'extrémisme violent, de la nécessité de prendre en compte le genre*
21. ONU Femme (2016), *rapport du séminaire sur la promotion de la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité en Afrique francophone*
22. OXFAM (2020),  *survivantes et héroïnes, les femmes dans la crise au Burkina Faso ;*
23. *International Alert (2012), la participation des femmes au processus de paix et la prise de décision politique en RDC.*

#### V. Mémoires

21. OUEDRAOGO/GANEMTORE Salamata (2022), Analyse des facteurs limitant l'assistance juridique et judiciaire des survivantes de Violences Basées sur le Genre (VBG) dans la commune de Ouagadougou, 90 pages
22. KABORE Assétou (2020) analyse de la prise en compte du genre dans les stratégies de réhabilitation et de réinsertion socioéconomique des personnes déplacées internes (PDI) au Burkina Faso: cas de la région du centre-nord, 70 pages.